

Département de Lot-et-Garonne

Commune de **BON-ENCONTRE**

ARRETE

du 03 novembre 2021 – N° 2021/32

- Extrait du registre -

VENTE AU DEBALLAGE

Occupation du Domaine Public (Parvis de l'école maternelle François Mitterrand)
Association APE de Bon-Encontre

Nous, Maire de la Commune de Bon-Encontre

Vu le Code des Collectivités Territoriales en son article 2213.6

Vu la déclaration préalable reçue de Madame Evelyne BRIAND,
Présidente de l'Association APE de Bon-Encontre, conformément à l'arrêté
ministériel du 9 Janvier 2009,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Madame Evelyne BRIAND, Présidente de l'Association des Parents
d'Elèves (APE) de Bon-Encontre est autorisée à procéder à une vente de gâteaux et
crêpes.

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera sur le parvis de l'école maternelle
François Mitterrand, les

- **17 décembre 2021**
- **11 février 2022**
- **15 avril 2022**

de 16 h 00 à 18 h 00.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Brigadier Chef
de Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police, sont chargés, chacun en
ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à
Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de
la Répression des Fraudes de Lot et Garonne.

Fait à Bon-Encontre, les jour, mois et an que dessus.

**Madame Le Maire,
Laurence LAMY**

**Pour copie conforme,
Madame Le Maire,**



Le Premier Adjoint

Christian AMELING